e-novline

Mode d'emploi du contrat d'assurance vie e-novline

INVESTIR SUR MON CONTRAT

Versements libres

- Versement initial : 1 500 € minimum
- Versement initial si versements libres programmés dès la souscription : 150 € minimum
- Versements complémentaires : 1 000 € minimum
- Minimum par fonds : 150 €

Versements libres programmés

- Périodicité : Mensuelle, Trimestrielle, Semestrielle, Annuelle
- Montants minimum : 75 € / mois
  75 € / trimestre
  150 € / semestre
  300 € / an
- Minimum par fonds : 75 €
- Dates de prélèvement : le 10 ou le 25 du mois

RÉGLER MES ACTES DE GESTION

Frais d'entrée

- Versement initial, versements libres et versements libres programmés : 0%

Frais de gestion

- Fonds Eurossima : 0,66% / an
- Fonds en unités de compte : 0,76% / an prélevés par trimestre

Frais d'arbitrage

- Par courrier : 0,60% avec un mini de 15 € et un maxi de 30 €
- En ligne : 15 €
- Dans le cadre des options de gestion : 0,50% du montant transféré, limités à 30€

MODIFIER LA RÉPARTITION DE MON ÉPARGNE

Arbitrage

- Montant minimum : 1 500 € ou la totalité du fonds
- Solde minimum sur chaque fonds après arbitrage : 500 €

DISPOSER DE MON ÉPARGNE

Avance : possible dès que le contrat a 6 mois

- Montant minimum : 2 000 €
- Montant maximum : 60% de l'épargne atteinte
- Frais :
  - année en cours : Taux Moyen des emprunts d'Etat (TME) + 1 point
  - années précédentes : Taux le plus élevé entre le TME + 1 point et le taux de rendement Eurossima + 1 point

Rachat partiel : possible à tout moment

- Montant minimum : 1 500 €
- Solde minimum par fonds après rachat : 500 € ou 0 €

e-novline

Un nouveau regard sur l'assurance vie avec e-cie vie, groupe Generali

Rachats partiels programmés : possible à tout moment

- Périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle
- Montant minimum : 500 €

Rachat total : possible à tout moment

- Sortie en capital ou en rente viagère (réversible ou non) si le contrat a au moins 6 mois.
- Montant minimum des arrérages (dans le cas d'une sortie en rente) : 120 €

RÉALISER MES ACTES DE GESTION

- Versements : J + 3(1)
- Rachats : J + 3(2)
- Arbitrages courrier : J + 3(2)
- Arbitrages en ligne : J + 1(3)

(1) jours ouvrés, J = date d'encaissement par la compagnie
(2) jours ouvrés, J = date de réception de la demande par la compagnie
(3) si arbitrage passé avant 16 heures

ASSURER LA PROTECTION DE MES PROCHES

Garantie plancher * : possible uniquement à la souscription, elle prend fin au 75ème anniversaire de l'Assuré

- **Option 1** : capital garanti = sommes brutes versées diminuées des retraits, avances et intérêts non remboursés
- **Option 2** : capital garanti = sommes brutes versées diminuées des retraits, avances et intérêts non remboursés majorées de 3,5% / an
- **Capital sous risque** : 300 000 € maximum

** en option*

WBP5050MEA - P5050/P5051 Juillet 2009 - Document non contractuel